RAPPORT

sur les comptes annuels de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» relatifs à l'exercice 2007, accompagné des réponses de l'Agence

(2008/C 311/11)

TABLE DES MATIÈRES

	Points	Page
INTRODUCTION	1-2	72
DÉCLARATION D'ASSURANCE	3-6	72
OBSERVATIONS	7-10	72
Tableaux 1 à 4		74
Réponses de l'Agence		78

INTRODUCTION

- 1. L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (ciaprès «l'Agence») a été créée par la décision 2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005 (¹) et a été instituée pour la période commençant le 1^{er} janvier 2005 et s'achevant le 31 décembre 2015 (²). Elle assure la gestion des *programmes* de la Commission dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, et notamment la mise en œuvre concrète de projets à caractère technique.
- 2. Le *tableau* 1 présente de manière synthétique les compétences et les activités de l'Agence. Des données clés extraites des états financiers établis par cette dernière pour l'exercice 2007 sont récapitulées et présentées à titre d'information dans les *tableaux* 2, 3 et 4.

DÉCLARATION D'ASSURANCE

- 3. La présente déclaration est adressée au Parlement européen et au Conseil, en vertu de l'article 14 du règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002 (³); elle a été établie à la suite de l'examen des comptes de l'Agence, conformément aux dispositions de l'article 248 du traité instituant la Communauté européenne.
- 4. Conformément à l'article 14 du règlement (CE) n° 58/2003, les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (4) ont été établis par son directeur et transmis à la Cour. Celle-ci est tenue de fournir une déclaration d'assurance sur la fiabilité de ces comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.
- 5. La Cour a effectué son audit conformément aux normes internationales d'audit et aux codes de déontologie IFAC et ISSAI (5), dans la mesure où ils sont applicables dans le contexte communautaire. L'audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières.
- 6. La Cour a ainsi obtenu une base raisonnable pour étayer la déclaration ci-après.

Fiabilité des comptes

Les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont fiables dans tous leurs aspects significatifs.

- (1) JO L 24 du 27.1.2005, p. 35.
- (2) JO L 49 du 17.2.2007, p. 21.
- (3) JO L 11 du 16.1.2003, p. 5.
- (4) Ces comptes ont été établis le 16 juin 2008 et reçus par la Cour le 8 juillet 2008.
- (5) Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

Légalité et régularité des opérations sous-jacentes

Les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Les observations ci-après ne remettent pas en cause la déclaration de la Cour.

OBSERVATIONS

- 7. Le budget de fonctionnement définitif de l'Agence pour 2007 s'élevait à 36,0 millions d'euros, contre 27,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'extension du mandat de l'Agence destinée à couvrir la mise en œuvre de la nouvelle génération de programmes communautaires pour la période 2007-2013. Un montant de 6,8 millions d'euros au titre des crédits budgétaires a été reporté à 2008. Une part importante de ces reports de crédits concernaient des contrats de services externes passés en 2007 qui seront, dans une large mesure, exécutés en 2008 (développement informatique, experts, etc.). Le principe budgétaire d'annualité n'a donc pas été rigoureusement respecté.
- 8. Sur les crédits reportés de l'exercice 2006, un montant de 1,1 million d'euros a été annulé en 2007, principalement en raison de la surestimation des dépenses liées aux experts et de retards dans l'exécution des contrats d'audit. Un grand nombre d'audits (6), pour lesquels un contrat avait été passé avant la fin de 2006, n'étaient toujours pas clôturés fin 2007. Il a fallu annuler les crédits correspondants, et l'Agence sera contrainte d'utiliser les crédits 2008 pour couvrir les frais liés aux audits en cause. Cette situation risque de se répéter en 2008 (7). Les situations décrites ci-dessus montrent que des améliorations sont encore possibles en matière de programmation et de financement des activités de l'Agence.
- 9. S'agissant d'un contrat (8), le paiement intermédiaire a été effectué par l'Agence pour des frais alors que le contractant n'a pas fourni l'ensemble des pièces justificatives requises.

⁽⁶⁾ Environ 34 contrats pour un montant total de 139 103,74 euros.

⁽⁷⁾ Des crédits d'un montant de plus de 1,1 million d'euros pour «Frais d'audit» (article 264 du budget) ont été reportés de 2007 à 2008.

⁽⁸⁾ Contrat pour l'organisation de la conférence annuelle des consortiums Erasmus Mundus (valeur du contrat: 283 953,50 euros).

10. L'Agence doit encore adopter formellement des orientations pratiques concernant le recrutement des agents temporaires

et contractuels. Celles-ci permettraient de mieux garantir la transparence et le caractère non discriminatoire des procédures.

Le présent rapport a été adopté par la Cour des comptes à Luxembourg en sa réunion du 18 septembre 2008.

Par la Cour des comptes Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA Président

5.12.2008

Tableau 1 Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) (Bruxelles)

Domaines de compétence communautaire selon le traité	Commission du 14 janvier 2005	éfinies par les décisions 2005/56/CE de la et 2007/114/CE de la Commission vrier 2007	Gouvernance	Moyens mis à la disposition de l'Agence en 2007 (données pour 2006)	Activités et réalisations en 2007 (produits et services fournis en 2007)
La Communauté contribue au développement d'une éducation	Objectifs	Tâches	1. Comité de direction	Budget définitif 2007	a) Activités et réalisations en 2007
de qualité. (Article 149, paragraphe 1, du traité) La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle. (Article 150, paragraphe 1, du traité) La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres. (Article 151, paragraphe 1, du traité) La Communauté et les États membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées. (Article 157, paragraphe 1, du traité)	Dans le cadre des politiques de l'éducation, de la culture et de l'industrie, de nombreuses mesures ont été prises afin de promouvoir l'éducation, la formation professionnelle, l'audiovisuel, la culture, la jeunesse et la citoyenneté active au sein de l'Union européenne. Ces mesures visent principalement à renforcer la cohésion sociale et à contribuer à la compétitivité, à la croissance économique et à une union toujours plus étroite entre les peuples d'Europe. Ces mesures incluent divers programmes communautaires. L'Agence est responsable de la gestion de certains volets de ces programmes (par exemple, «Éducation et formation tout au long de la vie», «Culture», «Jeunesse en action», «L'Europe pour les citoyens», MEDIA, Erasmus Mundus et «Fenêtres de coopération extérieure»). À cet égard, elle met en œuvre l'aide communautaire, sauf pour l'évaluation des programmes, les études stratégiques et toute autre tâche nécessitant des pouvoirs discrétionnaires pour traduire des choix politiques.	 Gérer, pendant toute leur durée, les projets spécifiques confiés à l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre des programmes communautaires. Adopter les actes d'exécution budgétaire en recettes et en dépenses et exécuter, en application de la délégation de la Commission, les opérations nécessaires à la gestion des programmes communautaires, dont celles qui sont liées à l'attribution des subventions et des marchés. Collecter, analyser et transmettre à la Commission toutes les informations nécessaires pour guider la mise en chantier des programmes communautaires. Mettre en œuvre, au niveau communautaire, le réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice) pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations, ainsi que la production d'études et de publications. 	Composé de cinq membres désignés par la Commission européenne. Il adopte le programme de travail annuel de l'Agence après approbation par la Commission européenne. En outre, il adopte le budget de fonctionnement de l'Agence et son rapport annuel d'activité. 2. Directeur Désigné par la Commission européenne. 3. Contrôle externe Cour des comptes européenne. 4. Autorité de décharge Le Parlement européen sur recommandation du Conseil.	1) Budget opérationnel: 406 (310,2) millions d'euros pour la gestion des programmes communautaires et des projets délégués à l'Agence exécutive et mis en œuvre par l'Agence sous la responsabilité de la Commission. 2) Budget de fonctionnement 36 (29,2) millions d'euros pour le fonctionnement de l'Agence exécutive en tant qu'entité autonome (99,9 % par la subvention inscrite au budget général des Communautés européennes + 0,1 % par le FED) Effectifs au 31 décembre 2007 1) Agents temporaires: 83 (75) emplois temporaires dont pourvus: 69 (64) Ratio AT: 25 % 2) Agents contractuels: 252 (221) emplois d'agent contractuel dont pourvus: 232 (214) Ratio AC: 75 % 3) Total des effectifs: 301 (278) 4) Agents assumant des tâches: — opérationnelles: 242 (227) — administratives: 57 (49) — mixtes: 2 (2)	 Conformément à l'extension de son mandat et dans le respect du principe de bonne gestion financière, l'Agence exécutive a mené à bien la gestion de certains volets de la nouvelle génération de programmes (2007-2013) dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, notamment les études, les questions concernant les organismes nationaux et les appels de propositions additionnels. L'Agence exécutive a également mis en œuvre les actions déléguées à partir de 2007 dans le domaine de la coopération extérieure en matière d'éducation et de formation. Parallèlement, l'Agence a continué à assurer la gestion du programme Erasmus Mundus en cours (2004-2008), ainsi que les tâches visant à clôturer les programmes de la génération précédente arrivant à échéance fin 2006. L'Agence exécutive a renforcé sa coopération avec les DG de tutelle — EAC et INFSO — et a joint ses efforts à ceux de la 3° DG de tutelle EuropeAid. Pour la nouvelle génération de programmes 2007-2013, 39 appels de propositions ont été publiés; les procédures de sélection correspondantes ont été organisées dans les délais. Plus de 4 000 projets ont été sélectionnés pour l'attribution d'une subvention, dont la quasitotalité a fait l'objet d'un contrat avant la fin de 2007. S'agissant de l'achèvement des programmes précédents, plus de 4 100 rapports finals ont été analysés; environ 4 700 paiements finals ont été effectués et 3 400 projets clôturés en 2007.

Domaines de compétence communautaire selon le traité	Compétences de l'Agence, telles que défini Commission du 14 janvier 2005 et du 8 févrie	2007/114/CE de la Commission	Gouvernance	Moyens mis à la disposition de l'Agence en 2007 (données pour 2006)		Activités et réalisations en 2007 (produits et services fournis en 2007)
					_	En outre, dans le cadre du programme «L'Europe pour les citoyens», 650 rapports finals ont été analysés et les paiements finals correspondants ont été effectués.
					_	Les taux d'exécution budgétaire ont atteint 99 % pour les crédits d'engagement et 95 % pour les crédits de paiement (budget opérationnel).
					_	± 200 visites de suivi ont été effectuées dans le cadre de projets en cours.
					_	15 appels d'offres/procédures de passation de marchés ont été lancés pour la réalisation d'étu- des et la fourniture de services; six contractants ont été sélectionnés avant la fin de 2007.
					_	Une série de mesures de simplification ont été mises en œuvre afin d'améliorer les processus et les procédures de gestion vis-à-vis des bénéficiaires, ainsi que d'harmoniser et d'accélérer les procédures de travail internes.
					_	Les mesures nécessaires en matière de recrute- ment ont été lancées en 2007 afin de prendre en charge la gestion de l'unité européenne d'Eurydice à partir de 2008.
					_	Une méthodologie visant à collecter, à analyser et à diffuser les résultats des projets a été mise en œuvre. En outre, une série de projets, des réunions de lancement et trois journées d'information ont eu lieu en 2007. Avant fin 2007, le site web de l'Agence enregistrait environ 7 000 pages visitées par jour et 40 000 visiteurs individuels par mois.
					_	110 audits ont été clôturés (60 %) sur les 185 non achevés dont la responsabilité a été trans- mise par la DG EAC en 2006.
					_	S'agissant du plan d'audit de l'Agence pour l'exercice 2006 (99), 98 visites d'audit ont été effectuées et 25 audits ont été achevés. Seuls six projets de rapports doivent encore être fournis. L'Agence a établi un plan d'audit en 2007 prévoyant 138 contrôles sur place.

Source: Informations fournies par l'Agence.

Tableau 2 Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (Bruxelles) — Exécution budgétaire pour l'exercice 2007

(1 000 euros)

Recettes				Dépenses							
Provenance des recettes	Recettes inscrites au budget définitif de	Dogottos porques	Affactation des dénonces		Crédits	du budget dé	finitif		Crédits repo	ortés de l'exerc	cice précédent
Flovenance des recettes	l'exercice	Recettes perçues	Affectation des dépenses	inscrits	engagés	payés	reportés	annulés	disponibles	payés	annulés
Subventions	24 027 (2)	36 136	Titre I Personnel	21 008	20 201	19 178	1 023	807	1 220	927	293
communautaires (¹)	36 027 (²)	30 I 30	Titre II Fonctionnement	15 019	14 231	8 437	5 795	787	5 468	4 629	839
Total	36 027	36 136	Total	36 027	34 432	27 615	6 818	1 594	6 688	5 556	1 132

⁽¹⁾ Espace économique européen.

Source: Données de l'Agence. Ce tableau présente sous une forme synthétique les données fournies par l'Agence dans ses comptes annuels. Les recettes perçues et les paiements sont estimés suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

⁽²⁾ Y compris 50 000 euros du FED.

Tableau 3

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (Bruxelles) — Compte de résultat économique pour les exercices 2007 et 2006

(1 000 euros)

		(1 000
	2007	2006
Recettes d'exploitation		
Subventions communautaires	33 191	26 397
Autres recettes	292	
Total (a)	33 483	26 397
Dépenses d'exploitation		
Dépenses de personnel	15 665	13 071
Dépenses liées aux immobilisations	210	57
Autres dépenses de fonctionnement	17 005	9 725
Total (b)	32 880	22 853
Charges liées aux opérations financières	4	0
Total (c)	4	0
Résultat économique de l'exercice $(d = a - b - c)$	599	3 544

Source: Données de l'Agence. Ce tableau présente sous une forme synthétique les données fournies par l'Agence dans ses comptes annuels; ces derniers sont établis suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Tableau 4

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (Bruxelles) — Bilan au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

(1 000 euros) 2007 2006 Actif à long terme Immobilisations incorporelles 222 159 Immobilisations corporelles 338 243 Actif à court terme 915 1 252 Créances à court terme Trésorerie et équivalents de trésorerie 9 829 7 886 Total actif 9 540 11 304 Passif à court terme Provisions pour risques et charges 476 310 Dettes à court terme 6 684 5 686 Total passif 7 160 5 996 Actif net 4 144 3 544 Réserve Excédent/déficit cumulé 3 544 Résultat économique de l'exercice 599 3 544 Capital net 4 144 3 544

NB: Les écarts affectant les totaux sont dus aux arrondis.

Source: Données de l'Agence. Ce tableau présente sous une forme synthétique les données fournies par l'Agence dans ses comptes annuels; ces derniers sont établis suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

RÉPONSES DE L'AGENCE

- 7. L'Agence a déjà diminué en 2007 de 4 % le taux de report de crédit par rapport à 2006. Par ailleurs, le second renouvellement en 2008 de certains contrats de service signés fin 2006 après la prise d'autonomie financière de l'Agence porte sur une période plus courte afin de remédier à cette situation dans le cadre du report des crédits vers 2009.
- 8. En vue d'éviter les annulations importantes de crédits reportés, l'Agence a mis en place une procédure de clôture fin 2007 visant à ne reporter en N+1 que les crédits destinés à payer des factures non reçues au 31 décembre de l'exercice en question (31/12/N). Les engagements provisionnels ont également fait l'objet d'un renforcement de suivi en 2007. En ce qui concerne les audits, la poursuite de la résorption du backlog existant en 2006 continue à constituer une priorité pour 2008. Le plan d'audit 2008 a d'ailleurs été adapté pour permettre d'absorber le backlog, d'une part, et pour assurer l'exécution plus rapide de ce dernier, d'autre part.
- 9. Compte tenu du délai particulièrement court entre la date du séminaire et la date de soumission du rapport, l'Agence est convenue avec le contractant que le rapport intermédiaire serait limité aux données financières et à la confirmation du nombre de participants. Le contrôle approfondi de l'ensemble des documents est en cours avant paiement final.
- 10. Le guide pratique sera adopté dès finalisation de la procédure de consultation du comité du personnel.